



## CLI Andra

# Présentation des différentes pièces du réexamen de sûreté et procédures administratives

1er décembre 2017

## 1.1. Les échéances du réexamen de sûreté

- ◆ Date d'envoi programmé des livrables du réexamen de sûreté et de ses dossiers complémentaires à l'ASN : **janvier 2019**
- ◆ Date d'envoi programmé de la mise à jour du Dossier de sûreté à l'ASN (RDS) et des documents du référentiel sûreté : **janvier 2021**

## 1.2. Les étapes préalables du réexamen de sûreté

- ◆ Le DOR : envoi en juillet 2016 – instruction du DOR par l'ASN en cours, retour d'instruction prévu prochainement

## 1.3. Les dossiers du réexamen de sûreté

- 2  
0  
1  
9
- ◆ Livrable A : Le rapport de réexamen de sûreté 2019 du CSM
  - ◆ Livrable B : Les études relatives à l'examen de conformité
  - ◆ Livrable C : Les études relatives à la réévaluation en regard de la protection des intérêts visés
  - ◆ Livrable D : La mise à jour du Plan de Démantèlement Fermeture et Surveillance (DFS)
  - ◆ Livrable E : Impact des conclusions du réexamen de sûreté sur les documents du référentiel de sûreté

## 1.4. Les dossiers complémentaires du réexamen de sûreté

- ◆ La mise à jour de l'étude d'impact (EI)
- ◆ Le rapport d'Evaluation Complémentaire de Sûreté (ECS)
- ◆ Le Dossier Synthétique de Mémoire de l'installation (DSM)

## 1.5. Les dossiers du référentiel de sûreté

- 2  
0  
2  
1
- ◆ la mise à jour du rapport de sûreté (RDS),
  - ◆ la mise à jour des documents du référentiel de sûreté (RGS/RGE, PUI, PRS, étude déchets).

### 2.1. Type et classification administrative des dossiers

- ◆ En l'état actuel de la réglementation, les dossiers du réexamen de sûreté et ses dossiers complémentaires ne sont pas soumis à des procédures spécifiques de consultation du public. Cependant, des évolutions réglementaires sont en cours et pourront conduire à des formes de participation du public, voire une enquête publique pour certains dossiers tels
  - L'étude d'impact (EI) pour lesquelles les modifications apportées seront substantielles
  - Le DSM, de par sa vocation de document destiné au grand public
- ⇒ **Quelle que soit l'évolution réglementaires ces deux dossiers seront placés par l'Andra en libre consultation sur internet**
- ◆ Les dossiers du réexamen de sûreté sont des documents administratifs pour lesquels certaines informations notamment liées à l'environnement sont communicables sur demande.
- ⇒ **A la demande de la CLI des présentations de dossiers ou éléments du réexamen pourront être faits par l'exploitant**

### 2.2. Procédures d'instruction

- ◆ Les dossiers du réexamen de sûreté sont soumis à l'instruction de l'ASN
- ◆ L'ASN peut demander l'appui pour l'instruction de ces dossiers de 2 entités :
  - l'IRSN,
  - le groupe permanent déchets (GP) constitué d'experts de différents corps de métiers liés aux problématiques intrinsèques du stockage de déchets nucléaires.
- ◆ L'instruction d'un réexamen de sûreté est généralement réalisée dans les 1 à 2 ans suivant son dépôt.